24/2025

DELIBERATIONS
COMMUNE D'ISSÉ
(LOIRE ATLANTIQUE)

Envoyé en préfecture le 28/04/2025
Reçu en préfecture le 28/04/2025
Publié le
ID : 044-214400756-20250424-38_2025-DE

Nombre de conseillers
en exercice 14
présents.....10
votants.....11

L'an deux mil vingt-cinq, le **VINGT-QUATRE AVRIL** à 20 h 00 le Conseil Municipal de la commune d'ISSÉ, dûment convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur LALLOUÉ Jean-Marc, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 avril 2025

PRÉSENTS :

LALLOUÉ Jean-Marc	PIERRISNARD Béatrice	LE BOULER Cédric	CHIRADE Brigitte	HAMON Sylvain
GUILLEMOT Tatiana	MARTIN Yves	RAIMBAUD Nelly	BOMMÉ Jean-Paul	GRIMAUD Sylvie

ABSENTS EXCUSÉS : HUGRON Dominique (pouvoir à PIERRISNARD Béatrice)

ABSENTS NON EXCUSÉS : RIOTTE Sandrine ; DUMARCHÉ Jérémy ; DUTERTRE Thomas

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : GRIMAUD Sylvie

OBJET :

38/2025	**MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaire au fonctionnement des services.

Pour pallier le départ en retraite d'un adjoint technique principal de 1ère classe en service ménage des bâtiments / service en cantine, une réorganisation des services a conduit à la nécessité de recruter deux adjoints techniques à temps incomplet. Il convient de créer ces postes dans le tableau des effectifs ainsi modifié.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE : d'adopter le tableau des emplois suivant qui prendra effet à compter du 1er mai 2025,

FILIERE	CADRES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIF	DUREE HEBDO DE SERVICE
ADMINISTRATIVE	Attaché	A	1	35 heures
	Adjoint administratif	C	1	35 heures
	Adjoint administratif	C	1	31 heures
	Adjoint administratif principal 1ère classe	C	1	35 heures
TECHNIQUE	Adjoint technique principal 1ère classe	C	1	35 heures
	Adjoint technique principal 2ème classe	C	1	35 heures
	Adjoint technique principal 2ème classe	C	+1	20 heures
	Adjoint technique principal 2ème classe	C	+1	16 heures
	Adjoint technique	C	4	35 heures
	Adjoint technique	C	1	30 heures
	Adjoint technique	C	1	14,5 heures
	Adjoint technique	C	1	5 heures
ANIMATION	Adjoint d'animation principal de 1ère classe	C	1	28 heures
	Adjoint d'animation principal de 2ème classe	C	1	28 heures
	Adjoint d'animation	C	1	28 heures
MEDICO-SOCIALE	Atsem principal 1ère classe	C	1	35 heures
			17+2	

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois sont inscrits au budget principal de la commune, chapitre 012

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré à Issé,

Le Maire,
Jean-Marc LALLOUÉ